BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1255

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE

Ventes et cessions

413 721 622 RCS Mulhouse.
ALTITEM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 42000.00 EUR.
Adresse : 1, Rue de Berlin, 68350 Brunstatt-Didenheim.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : actions simplifiée au capital de 211.428,08 euros Siège social : 1 rue de Berlin - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM RCS MULHOUSE 402 120 208 ALTITEM Société par actions simplifiée au capital de 42.000 euros Siège social : 1 rue de Berlin - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM RCS MULHOUSE 413 721 622 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE ALTITEM PAR LA SOCIETE AUTOMATIQUE INDUSTRIE 1. Évaluation de l'actif et du passif de la société ALTITEM dont la transmission à la société AUTOMATIQUE INDUSTRIE est prévue : -Montant de l'actif : 2.286.603 euros -Montant du passif : 1.158.069 euros 2.Augmentation du capital de la société AUTOMATIQUE INDUSTRIE, société absorbante : La société C-BEYOND (société par actions simplifiée au capital de 40.838.473 euros, dont le siège social est situé 1 rue de Berlin – 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE n°912 210 275) détenant la totalité des actions représentant la totalité du capital des sociétés ALTITEM et AUTOMATIQUE INDUSTRIE, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission de titres de la société absorbante contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu à déterminer un rapport d'échange. 3.Montant prévu de la prime de fusion : 0 euros 4.Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de traité de fusion établi le 15 novembre 2024 a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Mulhouse, le 15 novembre 2024 au nom des deux sociétés La société AUTOMATIQUE INDUSTRIELa société ALTITEM Le Président Le Président.